

Du soldat du roi au soldat de la Ligue : défendre Nantes au temps des guerres de Religion (vers 1550-vers 1590)¹

« Puisque cette guerre nous est venue sur les bras et si près de nous, le roi ne nous laissera pas sans garnison. Je voudrais qu'il n'y eût pas un seul soldat ; mais, à les empêcher d'y être je ne l'entreprendrai point ». Ainsi s'exprime Georges de Bueil, seigneur de Bouillé, lieutenant général du roi en Bretagne, en 1570, dans une lettre adressée aux échevins de Nantes². Par cette phrase, il évoque toute la complexité et l'ambiguïté de l'accueil d'une garnison en temps de guerre civile. Ces troupes rançonnent souvent la population et vivent sur le plat pays mais sont nécessaires à la bonne défense des places fortes de la province. Il s'agit d'un problème récurrent sous l'Ancien Régime : la place du soldat en ville à l'heure où les casernes n'existent pas. Au ^{xvi}^e siècle, période d'affirmation d'une armée moderne, une partie des troupes est régulièrement soldée (c'est l'ordinaire des guerres) et une autre partie est levée le temps d'une campagne ou selon les besoins conjoncturels (c'est l'extraordinaire des guerres). Mais dans un cas comme dans l'autre, l'absence de casernes en milieu urbain reporte le poids du logement des troupes le plus souvent sur l'habitant ou du moins à ses frais. Entre archaïsme (le logement chez l'habitant) et modernité (une armée permanente), la présence du soldat en milieu urbain révèle bien des aspects de l'histoire urbaine au ^{xvi}^e siècle.

Pour comprendre l'enjeu de l'accueil de ces soldats en milieu urbain et pour la défense d'une ville pendant les guerres de Religion – ici face au danger calviniste –, le cas de la garnison nantaise s'impose de lui-même. C'est l'exemple qui offre le plus de détails tant chronologiques, numériques que discursifs sur toute l'organisation et la logistique d'une garnison en Bretagne au temps des guerres de Religion³.

1. Je remercie chaleureusement Philippe Hamon pour ses conseils et remarques lors de l'écriture de cet article.

2. MELLINET, Camille, *La commune et la milice de Nantes*, 12 vol., Impr. de C. Mellinet, Nantes, 1836-1844, vol. 3, p. 240.

3. En effet, de nombreuses lettres et documents financiers sont conservés aux Archives municipales de Nantes sous la cote EE 197 (compagnies levées par la ville, délibérations, correspondance, lettres des rois et gouverneurs, solde, contrôles des hommes). Ceux-ci nous permettent de retracer année par année l'évolution de la garnison nantaise. Cette liasse a alimenté les travaux de TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile*,

Depuis l'installation de garnisons royales sous Charles VIII, Nantes est l'une des quatre places fortes royales en Bretagne (avec Saint-Malo, Brest et Concarneau). Ville close défendue par le puissant château des ducs de Bretagne, elle accueille alors une garnison de mortes-payes, anciens soldats qui sont relégués à des tâches de garnison et qui logent désormais au château sous le commandement d'un capitaine et de son lieutenant. Mais avec les débuts des guerres de Religion, la ville a senti le besoin d'étoffer considérablement sa garnison pour sa propre défense. À partir de l'exemple toulousain, Pierre-Jean Souriac a bien montré comment une peur citadine a militarisé toute une société urbaine⁴. À Nantes, les édiles ont marginalisé politiquement et géographiquement la faible population protestante⁵. Il en allait de même dans de nombreuses villes de France où les protestants étaient relégués à prier, voire à vivre, aux faubourgs de la ville⁶. Si cette politique d'exclusion est bien connue des historiens⁷, peu d'études se penchent sur les enjeux du port d'armes en ville. Il faut ainsi voir que la municipalité nantaise a entraîné une large part de la société civile à prendre les armes.

Le conseil d'échevins (établi depuis 1564), le sénéchal de Nantes, le capitaine de la ville et du château, le gouverneur de province ou ses lieutenants généraux, ou encore le parlement de Bretagne (définitivement à Rennes depuis 1561) sont autant d'acteurs centraux qui ont contribué à une « militarisation » de la société municipale. Or, l'installation d'une garnison repose sur ces différents pouvoirs qui avaient bien souvent des objectifs différents. Les correspondances entre ces acteurs ont été centrales dans notre réflexion. Il faut ajouter à cette source les délibérations municipales nantaises ainsi que les rôles de montres des compagnies de soldats. Ces documents permettent de mieux comprendre le basculement de la ville dans le camp de la Ligue en 1589. Trente ans de tensions furent à l'œuvre dans la ville et un embryon d'armée municipale a ainsi pu voir le jour.

politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, 3 vol., Nantes, Impr. Forest, 1836, 1841, t. II, puis de MELLINET, Camille, *La commune et la milice*,..., *op. cit.*, mais leurs transcriptions ne sont pas toujours fidèles et tous les documents ne sont pas exploités. Nous avons donc fait le choix de retourner à la source quand l'information était incomplète ou posait un problème d'interprétation. De plus, les ressources d'autres dépôts d'archives sont à mettre en relation avec cette liasse très complète.

4. Pierre-Jean Souriac analyse l'exemple de Toulouse qui ne fut pas une seule fois assiégée par les protestants du Midi, SOURIAU, Jean-Pierre, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 441 p.

5. TINGLE, Élisabeth, « La théorie et la pratique du pouvoir municipal : la police à Nantes pendant les guerres de Religion (1560-1589) », dans Philippe HAMON et Catherine LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 127-144.

6. FOA, Jérémie, « «Ilz mirent Jesus Christ aux fauxbourgs». Remarques sur la contribution des guerres de Religion à la naissance d'un "espace privé" », *Histoire urbaine*, 19, septembre 2007, p. 101-115.

7. Voir en particulier KAISER Wolfgang, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596. Morphologies sociales et luttes de factions*, Paris, EHESS, 1992, 412 p. et GAL Stéphane, *Grenoble au temps de la Ligue, étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 629 p.

Peurs citadines et garnisons royales

Depuis l'avènement d'Henri II en 1547, le capitaine de la ville et du château de Nantes est le connétable Anne de Montmorency. Être capitaine d'une des plus importantes villes du duché est un moyen de cultiver une influence en Bretagne pour ce grand seigneur (il est aussi baron de Châteaubriant et capitaine de Saint-Malo)⁸. Mais happé par le gouvernement du royaume, Montmorency est presque toujours absent et la réalité du pouvoir revient donc à son lieutenant, René de Sanzay, qui lui succède par ailleurs au poste de capitaine après sa mort en 1568. C'est cet homme qui commande à la fois aux quatre-vingts mortes-payes du château et aux compagnies de fantassins qui tiennent garnison dans la ville. Mais son titre de « capitaine » ne fait pas de lui un homme tout-puissant. Il y a beaucoup d'autres capitaines à Nantes, à divers niveaux hiérarchiques, dont certains relèvent de son autorité (les troupes du roi), et d'autres non (la milice). Quoi qu'il en soit, cet homme plaide constamment auprès du roi pour être pourvu des garnisons suffisantes tandis que les habitants n'auront de cesse de réclamer le droit à l'autodéfense, c'est-à-dire de se contenter du guet bourgeois.

Dès octobre 1561, le roi convoque l'assemblée des trois états de l'évêché de Nantes. Ceux-ci décident de lever 500 hommes à mettre en garnison dans la ville, garnison qui doit être financée par une imposition dont le cadre est l'évêché⁹. Depuis les années 1550, la garnison ordinaire de la ville n'était guère imposante et s'élevait à 100 soldats tout au plus¹⁰. En raison du coût et des difficultés logistiques propres à une telle levée, les deniers ne furent jamais levés. À Nantes, les problèmes financiers sont tels que René de Sanzay a vu le nombre des mortes-payes divisé par deux¹¹. Le 1^{er} mars 1562, le massacre de Wassy, en Champagne, déclenche une guerre de Religion qui sera la première d'une longue série de conflits politico-religieux (1562-1598). Dès la nouvelle des événements de Wassy, Nantes, comme une multitude de municipalités du royaume de France, demande une garnison plus conséquente pour se protéger face à toutes représailles huguenotes. En mai 1562, 100 arquebusiers à

8. Sur Anne de Montmorency, voir en particulier, DECRUE de STOUTZ, Francis, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François I^{er}*, Paris, E. Plon, Nourrit et C^{ie}, 1885 réimp. Genève, Slatkine/Megariotis reprints, 1978. Plus récemment, une étude sur les correspondants du grand maître et sur le « système » Montmorency, RENTET, Thierry, *Anne de Montmorency, Grand maître de François I^{er}*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 432 p. Pour la baronnie de Châteaubriant, voir PACAULT, Antoine, *La baronnie de Châteaubriant aux xv^e et xvii^e siècles : étude d'une campagne traditionnelle et d'une grande terre de la noblesse de cour*, 4 vol., dactyl., thèse d'État, Université Paris-IV, 1993.

9. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, op. cit., t. II, p. 359.

10. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, réimp., Paris, Éd. du Palais-Royal, 1974, t. III, col. 1096, lettre de René de Sanzay au duc d'Étampes, Nantes, 7 août 1553.

11. BnF, ms. fr. 15875, fol. 390, lettre de Sanzay à Charles IX, Nantes, 23 novembre 1561.

piet sont dans la ville et sont prêts à faire montre pour le mois de juin¹². En juin, le gouverneur de Bretagne, le duc d'Étampes¹³, regrette qu'il y ait « seulement cent harquebusiers a pied pour ceste ville¹⁴ ».

En effet le gouverneur craint la guerre contre les réformés du Bas-Poitou mais également les descentes anglaises sur l'embouchure de la Loire. Les bourgeois de Nantes demandent également au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, de rester quelque temps dans leur ville ou du moins d'y laisser son neveu, le vicomte de Martigues¹⁵ avec des forces suffisantes car les huguenots sont « retournez d'Orléans en ce pays et au pays d'Anjou et Bas Poitou près de cestedite ville, et leur desceign estre de [la] prandre par surprinse ou par force¹⁶ ».

Le 25 juillet 1562, la ville solde 100 cheveu-légers pour épauler une garnison de 200 soldats du capitaine La Berthe payés par le roi¹⁷. La même année, la garnison de Nantes est composée de 200 arquebusiers à pied « nouvellement levez en ce pays de Bretagne » sous le commandement du capitaine Guillaume Tempéran, sieur de La Tour¹⁸. Ces soldats sont originaires de la province et peuvent ainsi trouver emploi dans les diverses garnisons de Bretagne. Guillaume Tempéran était lui-même

12. LUBLINSKAYA, Alexandra, *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en France (1561-1563)*, Moscou et Leningrad, 1962, p. 54 : lettre du duc d'Étampes à Charles IX, Nantes, 16 mai 1562.

13. Jean IV de Brosse (1505-1565), duc d'Étampes, comte de Penthièvre. Il est gouverneur de Bourbonnais et Auvergne de 1536 à 1543 et de Bretagne de 1543 à sa mort en 1565. Il est le fils de René de Penthièvre, mort à Pavie du côté des Impériaux, et de Jeanne de Commynes, fille du célèbre mémorialiste.

14. LUBLINSKAYA, Alexandra, *Documents...*, *op. cit.*, p. 73 : lettre du duc d'Étampes à Antoine de Bourbon, Nantes, 18 juin 1562.

15. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues (vers 1530-19 novembre 1569), comte puis duc de Penthièvre, chevalier de l'ordre (1560). Il est le fils de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, et de Charlotte de Bretagne (de Brosse). Il est ainsi le neveu de Jean de Brosse-Bretagne. Surnommé *Le chevalier sans peur*, lieutenant-général en Bretagne dès 1560, puis gouverneur de la province de 1565 à 1569.

16. Arch. mun. Nantes, GG 642, juillet 1562.

17. *Ibid.*, EE 197 fol. 2 et 3 : « que suyvant l'offre faicte à Monseigneur le gouverneur de Bretagne de souldoyer certain nombre de gens de piet et à cheval pour la garde de la ville, il est requis envoyer homme exprès à la court, pour obtenir lettre de permission d'esgailer les deniers qu'il est requis bailler pour la soulde desdits hommes, et aussi qu'il est requis trouver argent pour faire les avances [...]. Et ou on ne trouveroit les cent hommes qui feroient prest chascun de cinquante escuz, il est délibéré que l'argent à ce requis sera prins à interestz à raison de huict pour cent au prorata temporis que l'on leur gardera ledit argent [...] ». On retrouve le capitaine La Berthe et sa compagnie dans le régiment de Brissac en décembre 1565 (BnF, Clair. 355, fol. 29) et il décède avant 1575 (Arch. mun. Nantes, EE 23, fol. 4, lettre du duc de Montpensier aux maire et échevins de Nantes en réponse à leurs plaintes au sujet du service du château et de monsieur de Sanzay, 19 avril 1575). Voir également son apparition dans BRANTÔME, *Œuvres complètes*, t. I, p. 594, 595 et 667.

18. Arch. mun. Nantes, EE 197, fol. 4, état de la solde de 200 arquebusiers à pied commandés par le capitaine Guillaume Tempéran, sieur de La Tour, 25 juillet 1562. Ils reçoivent commission pour faire montre du duc d'Étampes le 7 août 1562 (fol. 9) et tiennent montre le 15 juillet (fol. 13) et le 14 août 1562 (fol. 10). On y compte alors 190 hommes. Une dernière montre se tient le 23 octobre 1562 (fol. 15), pour les trois montres les officiers restent les mêmes, il s'agit donc bien de la même compagnie.

un soldat et capitaine nantais bien connu des autorités de la ville¹⁹. Il a ainsi pu mobiliser des hommes du petit peuple de Nantes et de son plat pays. La Berthe et Tempéran sont semble-t-il soumis au commandement alors tout puissant de Sanzay.

Mais la communauté de ville peine de plus en plus à trouver les deniers pour payer la garnison nantaise. René de Sanzay avertit le duc d'Étampes que les gens de sa garnison pensent à le quitter faute de paye, et que ceux-ci sont nécessaires à la ville où « les huguenots tiennent assemblée et preschent à leur mode²⁰ ». Face au manque de deniers du roi, Nantes et le pays nantais sont sollicités pour payer les mortes-payes. L'imposition est partagée entre la ville et le plat pays²¹. Puis, pendant les quatre années de paix de 1563 à 1567, la ville se contente des mortes-payes et de la milice bourgeoise. Seule la suite armée du lieutenant général Bouillé²² fait une rapide apparition en garnison à Nantes où les cinquante hommes sont payés par la ville en 1565²³.

La reprise des hostilités suite à la surprise de Meaux (septembre 1567) entraîne de nouvelles et rapides levées d'hommes en armes. En octobre 1567, le vicomte de Martigues, nouveau gouverneur de Bretagne, ordonne à la ville de lever deux compagnies de 100 arquebusiers chacune, sous le commandement des capitaines Trégouët et Plessis-Bouchet²⁴. Les habitants doivent solder ces soldats et la mairie fait payer des « suspects » huguenots pour aider à la solde de ces hommes²⁵. Leur

19. On le retrouve dans un registre de baptêmes de la paroisse de Saint-Denis en tant que parrain en 1564, Arch. mun. Nantes, GG 44, 29 juillet 1564. Il hérite de son père en 1541 à Nantes, *ibid.*, 2 E, n° 382.

20. BnF, ms. fr. 22310, fol.167, lettre de René de Sanzay au duc d'Étampes, Nantes, 22 décembre 1562 ; et fol.169, Sanzay au même, Nantes, 24 décembre 1562.

21. *Ibid.*, ms. fr. 15881, fol. 141.

22. Georges de Bueil, seigneur de Fontaines puis de Bouillé. Issu d'une famille tourangelle installée en Bretagne dans le pays rennais, Georges de Bueil devient capitaine de Saint-Malo au moins dès 1543, vice-amiral de Bretagne puis lieutenant général du roi en 1559. Il administra la province pendant les absences des gouverneurs jusqu'à sa mort en janvier 1578. Les lettres de provision à la lieutenance générale du roi en Bretagne datent de 1559, mais Bouillé occupe déjà la charge de vice amiral de Bretagne depuis au moins 1557 (*ibid.*, ms. pièces originales, volume 550, n°178), Frotet de La Landelle assure même qu'il resta quarante-deux ans gouverneur de la ville, de 1536 à 1578, FROTET DE LA LANDELLE, Nicolas, *Mémoires inédits, Saint-Malo au temps de la Ligue, Mémoires et documents*, publiés par Frédéric JOUON des LANGRAIS, Paris, A. Picard, 1886, p. 37.

23. Arch. mun. Nantes, EE 199, lettre du duc d'Étampes aux Nantais, Lamballe, 25 janvier 1565.

24. *Ibid.*, EE 197, fol. 20, 21, 22, 23, réclamation du maire et des échevins au sujet des 200 arquebusiers qu'on leur a ordonné de lever pour la défense de leur ville, 3 octobre 1567 ; délibération portant que la communauté garantit au miseur et au contrôleur les 1 000 livres empruntés par eux pour aider à la solde des 100 hommes de pied arquebusiers du capitaine du Plessis-Bouchet ; quittance de paiement de la compagnie de Trégouët le 29 octobre 1567.

25. *Ibid.*, EE 197, fol. 22, condamnation des sieurs Doyscau et Fruchet, convaincus d'avoir antérieurement pris et porté les armes contre le roi, à payer le premier 600 livres et le second 500 livres pour aider au paiement et solde des 200 arquebusiers levés pour la défense de la ville, en attendant la perception des deniers imposés aux habitants pour le dit paiement, 25 novembre 1567.

entretien se fait également aux frais des huguenots. Dans ces dragonnades avant l'heure, les soldats de Trégouët doivent, par exemple, aller se servir en couettes chez les huguenots déclarés par la ville²⁶. Mais la solde de ces troupes est une contrainte fastidieuse pour les autorités qui ne sont pas des plus zélées pour taxer les habitants de la ville. Toute une série de mesures tentent de régler la solde des arquebusiers. Ils font désormais montre avant d'être soldés et sont passés en revue devant la Chambre des comptes en présence du maire, des échevins et du capitaine de la ville²⁷. La revue des troupes apparut comme un soulagement ; certains soldats menaçaient déjà de quitter la garnison pour aller s'enrôler ailleurs²⁸.

Mais le capitaine Sanzay désire faire entrer en ville toujours plus de soldats, ce qui augmenterait sensiblement son pouvoir sur la ville. Il envisage désormais une garnison forte de 400 hommes. Lors de la réunion de la communauté de ville, celle-ci s'indigne et en appelle au roi pour faire entendre raison à leur capitaine²⁹. Leurs plaintes se font d'autant plus fortes que la paix a été signée à Longjumeau le 23 mars 1568. Les bourgeois demandent qu'ils soient entièrement déchargés de ces compagnies levées dans l'urgence de la guerre. La paix retrouvée, le lieutenant général Bouillé tranche la question et leur donne raison en faisant quitter la ville à la compagnie du capitaine Trégouët³⁰.

Le consensus entre huguenots et catholiques ne dure que quelques mois, le royaume plonge dans une troisième guerre de Religion et René de Sanzay obtient de nouveau une garnison du roi³¹. Le corps municipal est forcé de contraindre les

26. *Ibid.*, BB 7, fol. 33, ordre de prendre « des couettes et des linceulx, chez ceux de la prétendue religion réformée, pour coucher les soldats du capitaine Trégouët » ; liste de noms ; registre de 1568.

27. *Ibid.*, EE 197, fol. 21, 14 novembre 1567.

28. Notamment dans la compagnie du capitaine La Roche qui levait alors des soldats à Nantes pour les emmener à Paris à la suite du vicomte de Martigues, *ibid.*, EE 197, fol. 21 : « ilz s'en veulent aller soubz la charge du cappitaine La Roche qui leve soldars en ceste ville pour les emmener a Paris ». Ce capitaine La Roche est Troilus de Mesgouez, sieur de Quadremouel, personnage important lié à Catherine de Médicis. La Roche a reçu des lettres de commission en 1567 pour lever des soldats et les emmener à Paris à la suite du vicomte de Martigues. La même année, il fait montre à Caen, BnF, ms. Godefroy, 257, fol. 134, lettre de Jacques de Matignon au duc d'Anjou touchant le paiement des compagnies du sieur de La Roche de Bretagne, Caen, 11 avril 1567. Il est apparemment souvent sollicité par le pouvoir royal qui lui renouvelle sa confiance en 1569 où La Roche lève de nouvelles troupes, *ibid.*, ms. fr. 3898, fol. 234. La Roche devient ensuite capitaine de Morlaix et commande pour Henri III une expédition au Canada qui fut coulée par les Anglais dès sa sortie de Morlaix.

29. Arch. mun. Nantes, EE 197, fol. 24 : « seroient quatre cens hommes qu'il vouldroyt faire souldoyer ausdits habitans ce qu'ilz ne pourroient faire ne sepporter veu les grand charges et debtes en quoy ladite ville et habitans sont obligez », 3 décembre 1567.

30. *Ibid.*, EE 197, fol. 32 : « quand j'ay eu moien de vous soullaiger vous avez veu que je l'ay faict vous descharger aux dernieres guerres de la compaignye du cappitaine Tregouet », lettre de Bouillé aux maire et échevins, Bouillé-Ménard 18 décembre 1570.

31. *Ibid.*, EE 197, fol. 25, lettre de Charles IX aux maire et échevins de Nantes pour les informer qu'il vient d'enjoindre à M^r de Sanzay d'entretenir une compagnie de gens de pied pour la garde de la ville,

habitants à ravitailler les 100 arquebusiers entrés en ville³². Ayant obtenu gain de cause, René de Sanzay en profite pour réclamer deux compagnies de fantassins « comme ont les autres cappitaynes des places fortes de cedit pays³³ ». Mais c'est le lieutenant général Bouillé qui reçoit du roi l'ordre de lever des soldats parmi la population locale afin de défendre le plat pays nantais contre les huguenots du Bas-Poitou³⁴. En 1568, ce sont 375 soldats qui sont entretenus aux frais de la ville pour la défense du comté nantais, ce qui est considérable et marque le niveau d'inquiétude des citadins face au danger huguenot. Il est à noter que c'est Bouillé qui décide d'entretenir ces garnisons mais qu'il s'en remet aux Nantais pour effectuer les levées de compagnies et leur solde. Il apparaît alors que l'appartenance à la communauté de ces soldats est un gage de meilleure conduite de la garnison. L'aspect financier est à nuancer : la prise en charge financière est un fardeau, mais plus aisée à admettre si les troupes sont de provenance locale, et surtout directement nantaise.

Conjointement à la levée de cette petite armée « communale », la peur d'un siège ou d'une surprise de la ville s'installe. Les registres de délibérations de la ville font sans cesse part de ces inquiétudes. La présence de huguenots aux marches de la Bretagne, à Montaigu et Tiffauges, et en Poitou a inquiété à juste titre les autorités nantaises. D'autant plus que la ville revêt une importance stratégique. Les bourgeois nantais tentent d'obtenir à maintes reprises du roi l'interdiction du culte réformé dans l'évêché de Nantes car, si les huguenots prennent la ville, ils « tiendront par mer, par terre et par la rivière de Loire tout le royaume en sujétion³⁵ ». La garnison de Montaigu pratique allègrement la course dans le comté nantais. En 1569, le capitaine Landreau affirme qu'entre Nantes et Montaigu « les chemins puent d'espions méchants³⁶ ». Les courses et pillages des calvinistes qui opèrent parfois jusqu'aux ponts de Nantes terrorisent les Nantais. En effet, Bouillé déclare qu'aux environs de Nantes, l'on voit régulièrement chevaucher des cavaliers huguenots en armes³⁷. En 1570, des cavaliers investissent même Saint-Sébastien-sur-Loire et

Melun, 19 décembre 1568 ; et *Lettres de Henri III, roi de France*, éd. Michel FRANÇOIS, 7 vol. 1969-2012, t. I, 1557-août 1574, Paris, Klincksieck/Société de l'histoire de France, p. 51, n° 180, le sieur de Chardebouche est désigné pour garder les ponts de Nantes, tandis que le capitaine La Vacherie restera en garnison dans la ville (Arch. mun. Tours, AA 10, fol. 131, minute), lettre d'Henri d'Anjou à René de Sanzay, Paris, 30 mai 1568.

32. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile ...*, op. cit., t. II, p. 405 : mandement de Bouillé, 19 juillet 1568.

33. LA BORDERIE, Arthur de, « Documents sur l'histoire de Bretagne au XVI^e siècle, tirés des archives impériales de Russie », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. 16, 1877, p. 59 : lettre de Martigues au roi, Nantes, 27 juillet 1568.

34. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 56, fol. 243.

35. Arch. mun. Nantes, GG 644, août 1570.

36. MELLINET, Camille, *La commune et la milice... op. cit.*, t. III, p. 225.

37. BnF, ms. fr. 15547, fol. 63, lettre de Bouillé à Catherine de Médicis, Nantes, 17 juillet 1568. Voir aussi fol. 65, avertissement donné à M. de Bouillé, touchant les entreprises des huguenots en Poitou.

ne sont dispersés qu'à coups de canons tirés des murailles de la ville³⁸. En réaction, le gouverneur de Bretagne, le vicomte de Martigues, met la ville en état d'urgence. Il fait acheter des armes en Flandre pour équiper massivement les gens de pied et la milice bourgeoise³⁹. Bouillé donne ordre à la garnison de patrouiller jour et nuit dans la ville⁴⁰. L'imposante garnison entre même en guerre contre les protestants de Montaigu et Tiffauges en mars 1569⁴¹. Une nouvelle paix, signée à Saint-Germain le 8 août 1570 ne change pas l'attitude ultra-défensive du pouvoir central, bien au contraire.

Dès novembre 1570, les notables nantais doivent accueillir le régiment de Philippe Strozzi⁴². Ces troupes arrivent dans la ville en raison des inquiétudes répétées du capitaine René de Sanzay. De leur côté, les habitants de la ville veulent à tout prix s'en décharger. Bouillé veut les soulager de cette garnison pesante mais les inquiétudes du comte de Sanzay le préoccupent. Les deux compagnies logent alors aux faubourgs ; Bouillé voudrait les loger en ville mais doit reculer face à une forte opposition des gens de justice⁴³. Les bourgeois multiplient les courriers pour être déchargés de ce fardeau. Ils écrivent aux trois représentants du roi pour le pays nantais à savoir : Albert de Gondi, comte de Retz et gouverneur du comté nantais, ainsi qu'aux lieutenants généraux, La Hunaudaye et Bouillé, en vain⁴⁴.

Désormais, la nouveauté à Nantes consiste à disposer d'une forte garnison même en temps de paix. C'est là l'indice d'un climat grandissant d'insécurité après les guerres de 1567-1570. Mais l'entretien permanent d'une garnison imposante est également à l'origine d'une certaine prise de conscience municipale sur la nécessité de se défendre à moindre coût, c'est-à-dire soi-même.

La prise de conscience municipale

Les soldes impayées incitaient les soldats à se servir sur place. Déjà, les mortes-payes du comte de Sanzay, impayés depuis six ans, s'en vont réquisitionner de la nourriture chez les habitants⁴⁵. Dans un texte des plus explicites, René de Sanzay

38. MELLINET, Camille, *La commune et la milice... op. cit.*, vol. 3, p. 238.

39. Arch. mun. Nantes, FF 55, lettre de Martigues aux maire et échevins de Nantes, Chinon, 23 janvier 1569. On acquiert 50 rondaches, 132 cuirasses, 20 corselets complets, 300 arquebuses, 450 morions, et 50 hallebardes.

40. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. II, p. 416, mandement de Bouillé, Nantes, 6 février 1569.

41. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 417, ordonnance de Bouillé « de fournir vivres de pain, vin et harangs pour la nourriture de cinq cents hommes que ledit seigneur envoie à la conduite de l'artillerie qu'il fait conduire et mener devant les places de Montaigu et Tiffauges », Le Pré, 16 mars 1569.

42. Arch. mun. Nantes, BB 8, fol. 34 et EE 197, fol. 28 et 30.

43. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. II, p. 423. L'auteur y a vu (à tort) des compagnies « de gendarmes ».

44. Arch. mun. Nantes, EE 197, fol. 38 sq.

45. BnF, ms. fr. 15546, fol. 150, lettre de Sanzay au duc d'Anjou, Nantes, 2 juin 1568.

déplore que ses mortes-payes veulent quitter leur service et que lorsqu'il les envoie à la garde, ceux-ci répondent : « faictes nous payer comme sont ceux qui ont tenu les champs et qui n'ont tant fait de services que nous. Ou a tout le moings donnez-nous a manger !⁴⁶ ». Régulièrement mal payés, les mortes-payes, « retraités » de l'armée royale en garnison, se distinguaient à Nantes par leur mauvais comportement à l'encontre des habitants. Les archives municipales de Nantes regorgent de plaintes portées contre eux⁴⁷.

Face au manque croissant d'argent, Martigues est contraint de faire contribuer les bourgeois pour nourrir les soldats de la garnison⁴⁸. En décembre 1570, Bouillé déplore à Sanzay qu'il a eu recours à la même opération pour contenter les soldats⁴⁹. Dans l'impossibilité de fournir ces vivres, les Nantais envoient les soldats aux champs se nourrir sur les dernières récoltes⁵⁰. C'est alors le plat pays nantais qui est offert aux soldats affamés. Les Nantais multiplient les demandes pour être déchargés de ces soldats davantage pillards que protecteurs. Excédé, le lieutenant général Bouillé écrit au roi par une belle formule que « mieulx vault pays mangé que perdu⁵¹ » préférant entretenir des soldats qui « rançonnet » la population plutôt que de laisser le pays sans défenses. Il existait alors probablement un système de réquisition directe mis en place sur les paroisses rurales.

Mais pour épargner aux élites municipales le poids de la soldatesque, les notables de la ville se voient peu à peu déchargés du logement des gens de guerre : c'est un privilège traditionnel, codifié par la monarchie et très précieux pour les populations urbaines⁵². Avec l'édit de pacification de Saint-Germain du 8 août 1570, Bouillé avait ordonné « aux gens de guerre réformés et catholiques, de cesser toutes hostilités⁵³ ». Mais encouragé par Sanzay, il conserve à Nantes les deux compagnies de vieilles bandes. En 1571, un accord est enfin trouvé entre le comte de Sanzay et les habitants de la ville. Le roi avait licencié puis reformé la compagnie de 100 soldats d'Hugues de Gassion, son lieutenant au gouvernement de la ville. Bouillé accorde aux Nantais de licencier les compagnies de Guiscaro et Du Verger et de se

46. *Ibid.*, ms. fr. 15547, fol. 265, lettre de Sanzay à Catherine de Médicis, Nantes, 15 août 1568.

47. Dès 1542, les habitants se plaignent des exactions des mortes-payes et archers du château. Arch. mun. Nantes, EE 23, fol. 1-2, plaintes contre Sanzay sur des violences exercées sur des habitants de Nantes par les mortes-payes. En 1575, ils se servent en meubles chez les habitants de la ville pour garnir le logis du gouverneur-duc de Montpensier, *ibid.*, BB 13, fol. 13.

48. *Ibid.*, BB 6, fol. 25 v°, lettre de Martigues aux officiers de Nantes, Paris, 23 mai 1568.

49. *Ibid.*, BB 8, fol. 76.

50. *Ibid.*, BB 8, fol. 77, 29 décembre 1570.

51. BnF, ms. fr., 15552, fol. 98, lettre de Bouillé à Charles IX, Nantes, dernier juin 1570.

52. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 631, sur l'exemption du logement des gens de guerre et de l'arrière-ban accordée par le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne (1571), et par le lieutenant général de Bouillé (1575) aux maire et échevins de Nantes.

53. Arch. mun. Nantes, GG 644, Nantes, 18 août 1570.

contenter des quatre-vingts mortes-payes du château et des vingt miliciens dévoués uniquement au guet pour en faire une seule et même compagnie de 100 hommes en plus des 100 hommes de Gassion⁵⁴. Pour entretenir la garnison de Gassion, le conseil de ville décide d'emprunter 600 livres⁵⁵. Le 5 mars 1571, Bouillé écrit à Gondi pour lui faire part des soudaines bonnes dispositions de Sanzay. Mais il ne sait où envoyer ces vieilles bandes. Peut-être seront-elles nécessaires au Croisic ou ailleurs mais, comme celles-ci sont de toute façon impayées, les habitants les auront à charge. De sorte que Bouillé reconnaît que « pour contempler ce pays il vaudroit mieulx que le roy se repose aux habitans des villes de la garde d'icelles, et qu'il en oste lesdites deux compagnies⁵⁶ ». C'est là reconnaître les compétences des milices bourgeoises de la province pour tenir en obéissance les places fortes.

Forts de ce nouveau soutien, les habitants multiplient à nouveau les lettres au gouverneur, le duc de Montpensier⁵⁷. Ils lui remontent qu'« il y a envyron quatre moys que avons en ceste ville deux compaignies de gens de pied en garnison a la quelle foulle et oppression des habitans de sorte qu'ilz pencent estre encores en temps de guerre⁵⁸ ». Ici, le champ lexical utilisé est révélateur, la présence de soldats de garnison en ville rime avec état de guerre. À l'échelle locale, les soldats ne sont pas forcément licenciés au lendemain de chaque édit de pacification et, paradoxalement, ce sont certaines périodes de guerre qui dégarnissent la ville de troupes. Ainsi au début d'avril 1571, le comte de Retz décharge-t-il enfin la ville de ces soldats⁵⁹. En contrepartie, les habitants devront équiper trente bons soldats pour compléter la garnison de Gassion⁶⁰. Dès lors, le rapport de forces devient très différent. René de Sanzay qui devient plus conciliant en temps de paix qu'en temps de guerre fait malgré lui basculer l'ordre des choses. La milice bourgeoise prend de

54. *Ibid.*, EE 197, fol. 34, lettre de Bouillé aux maire et échevins de Nantes pour les informer qu'il est tout disposé à les décharger de troupes, Ponsal, 28 janvier 1571 : « la compaignye dudit cappitaine Gassion avec ses mortepays et ses vingts soldats soient suffisans pour ladite garde ».

55. *Ibid.*, EE 204, fol. 1-3.

56. *Ibid.*, EE 197, fol. 37, lettre de Bouillé au comte de Retz, Ponsal-les-Vannes, 5 mars 1571.

57. Louis de Bourbon, duc de Montpensier (1513-1582) est gouverneur de Bretagne de 1569 à sa mort en 1582. Prince du sang et pair de France, il se distingue par son intransigeance à l'égard des protestants. Il fait partie du conseil royal qui décida des exécutions de la Saint-Barthélemy. Il est resté connu à Nantes pour avoir exhorté les édiles nantais à faire de même dans leur ville, sans succès.

58. *Ibid.*, EE 197, fol. 38, lettre des maire et échevins de Nantes au duc de Montpensier, Nantes, 27 mars 1571.

59. *Ibid.*, EE 197, fol. 39, lettre du comte de Retz aux habitants de Nantes, Paris, 3 avril 1571. « J'ay faict commander la despesche pour faire sortir lesdites compaignyes que il refteray et vous envoyeray sy je puis avec la presente. Cependant le roy envoys par della le cappitaine d'une desdites compaignyes nommé Le Verger auquel sa majesté l'a commandé de bouche affin que luy mesmes les informe dadvantage de sa vollunté ».

60. *Ibid.*, EE 197, fol. 39 : « Ce que j'ay d'aultant plus volluntiers faict sur l'assurance que m'a donné de votre part ledit de Gassion que vous fournirez de trente hommes tous les jours et luy ayder a la garde et conservation de ladite ville ».

plus en plus d'importance dans la défense de la ville, ce qui entraîne des tensions nouvelles entre les miliciens et ce qui reste de garnison royale.

La victoire des autorités municipales : tensions entre miliciens et soldats du roi

De plus en plus, l'accueil ou non d'une garnison dans la ville apparaît comme un moyen de jeu politique entre le gouverneur et la « bonne ville du roi » dans la gestion de la guerre civile⁶¹. Ainsi, en déchargeant la ville de toute compagnie malgré le danger huguenot en 1573, le duc de Montpensier peut forcer la ville à entretenir avec une grande rigueur la milice bourgeoise. Par ce procédé, il s'assure que les Nantais l'assisteront bien de peur de devoir garder à charge la garnison⁶². Il faut dire que le gouverneur de Bretagne, le duc de Montpensier, membre de plus en plus influent au Conseil royal, est lucide quant à l'incapacité croissante de la monarchie à financer ses propres troupes⁶³. Gouvernant depuis Champigny, entre Touraine et Poitou, il n'a pas non plus le même rapport que ses prédécesseurs avec les villes de son gouvernement, laissant davantage les autorités locales gouverner⁶⁴. L'absence d'un gouverneur laisse ainsi le champ libre à d'autres acteurs comme le conseil de ville à Nantes.

Le conseil de ville, qui a désormais la mainmise complète sur la milice bourgeoise, devient de plus en plus présent dans les affaires militaires. En 1574, il a même des suspicions envers Sanzay, Gassion et les officiers et soldats de la garnison qui se distinguaient par les railleries qu'ils professaient à l'encontre des miliciens⁶⁵. Le corps de ville charge ainsi les miliciens de surveiller les hommes du château. Ceux-ci se voyant espionnés par les bourgeois réagissent violemment. En mai, des injures sont échangées entre un capitaine milicien et des « mortes-payes et hergoulets⁶⁶ »

61. CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 346 p.

62. Arch. mun. Nantes, EE 221, fol. 26 : lettre du duc de Montpensier aux habitants de Nantes, Vannes, 6 juin 1573.

63. WOOD, James, *The King's Army. Warfare, Soldiers, and Society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*, Cambridge, 1996.

64. Les archives municipales de Nantes conservent une imposante correspondance du duc de Montpensier, sans égal avec celles des autres gouverneurs. En revanche, son absence fait qu'il n'apparaît que très peu aux délibérations municipales.

65. Arch. mun. Nantes, EE 32 (non folioté et sans date, de 1550 à 1560) : procès-verbal d'une assemblée dans laquelle le procureur-syndic au nom de bourgeois, se plaint de ce que les habitants appelés à faire le guet au château, exposés à la pluie et au vent, jour et nuit ont été en outre « moquez et leur fait plusieurs dérisions par les archers dudit châteaux ».

66. À l'origine, on appelait argoulets ou « hergoulets » des cavaliers légers armés d'arcs. Au XV^e siècle, ils étaient recrutés majoritairement dans les Balkans et servaient les Valois. Au XVI^e siècle, le terme peut s'employer pour tout cavalier léger qui porte une arquebuse.

du château. Ceux-ci empêchent les miliciens de garder l'ensemble du château et les relèguent sur une seule partie de la muraille⁶⁷. Il apparaît que le problème vient également de la répartition des postes de garde entre la milice qui voudrait bien être en charge du château et la garnison qui se réserve ce droit. Lorsqu'un capitaine milicien se présenta au château pour prendre son tour de garde, le capitaine de la garnison, Hugues de Gassion, aurait « mys le poing contre le visaige, se presentant pour le [capitaine milicien] fraper par plusieurs fois, lui donnant des desmentis et injures, et l'auroit mys hors dudit chasteau par les espaules⁶⁸ ». La tension est donc à son comble entre la milice et la garnison réduite. Sanzay et Gassion rappellent bien à la ville qu'ils sont « capitaines et lieutenans dudit seigneur roy [...] et qu'ils les peuvent commander au faict militaire ». La tension entre les autorités militaires et le pouvoir municipal est ainsi visible dans la géographie de la défense de la ville. La garnison royale entend se réserver le contrôle de l'imposant château en reléguant les miliciens au seul contrôle des murailles. Une telle situation n'est pas rare dans les villes qui disposent d'un imposant château, centre de pouvoir militaire et politique, comme à Saint-Malo ou Angers⁶⁹. À l'inverse, une ville sans château, comme Rennes, offre une situation politique beaucoup plus paisible, où les capitaines (les sieurs de Boisorcant, Méjusseume ou Montbarot) se font les protecteurs et les porte-paroles des bourgeois.

Comme à Rouen⁷⁰, on peut ainsi observer un tournant à Nantes au début des années 1570. Après 1571, la ville est toujours munie d'une garnison de soldats payés par le roi mais la milice voit ses droits et ses prérogatives augmentées. Les passages de troupes sont beaucoup moins fréquents. Si bien qu'en 1576, les autorités municipales sont terrorisées par une rumeur selon laquelle le roi veut faire entrer des compagnies de soldats en ville. Henri III doit prendre la plume personnellement pour les rassurer à ce sujet⁷¹. La même année, les limites du service milicien sont dénoncées par les autorités de la ville, trop de personnes pouvant servir en armes sont exempts du service, les bourgeois craignent alors que ceux-ci « pourront estre cause de la surprinse de ladite ville et d'y metre des garnisons par faulte d'y faire leur devoir⁷² ». En 1577,

67. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. II, p. 447, d'après les registres de la ville du 5 mai 1574 (fol. 126) : « empescher lesdits capitaines de ladite ville et leurs compagnies estant jour et nuict dans ledit chasteau chascun en son ranc pour y faire la garde pour la conservation de ladite place, d'aller et venir par tout ledit chasteau aux lieux et endroits requis et necessaires pour faire ladite garde, ronde et sentinelle, les voulans restraindre et resclure en ung certain quanton dudit chasteau ».

68. Arch. mun. Nantes, BB 11, fol. 126 : délibération du 5 mai 1574.

69. BOURQUIN Laurent, *Les nobles, la ville et le roi, l'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion (1560- 1598)*, Paris, Belin, 2001, 314 p.

70. BENEDICT Philip, *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 297 p.

71. Arch. mun. Nantes, EE 197, fol. 44, lettre d'Henri III aux maire et échevins de Nantes, Paris, 15 mai 1576.

72. *Ibid.*, EE 29, fol. 19, délibération sur les remontrances des capitaines touchant les exemptions de service, 7 janvier 1576. « Que chacun face son devoir et oster les garnisons les habitans de ladite ville

Henri III déclara que si les habitants continuaient à faire « une aussi mauvaise garde pour la conservation de leur ville, il leur serait envoyé quatre compagnies françaises en garnison⁷³ ». Le souvenir encore frais des troupes incontrôlables de Sanzay alarma les autorités urbaines et celles-ci assurèrent au roi que le service serait mieux tenu qu'auparavant. Accueillir une garnison devient alors un objet de chantage et de négociation. Dans les années 1570, la ville a réussi à obtenir de la monarchie de se défendre par elle-même à travers sa milice bourgeoise. Dès lors, pour se substituer à ces compagnies désastreuses pour les finances nantaises, la milice doit mieux s'organiser et l'initiative des levées de soldats revient alors au pouvoir urbain.

La redistribution de l'initiative militaire : lever des soldats en ville

En effet, après 1570, le passage des troupes d'infanterie ou de bandes françaises n'a plus lieu. La démission du vieux comte de Sanzay en 1578, concordant avec le gouvernement conciliant du duc de Retz (relayé par celui du gouverneur-duc de Montpensier) favorisent la redistribution de l'initiative militaire vers les autorités municipales. C'est une gestion nantaise de la guerre qui se profile.

La ville disposait déjà d'une force armée peu nombreuse qui servait pour la garde du château et qui avait l'avantage d'être rémunérée sur les deniers municipaux et donc régulièrement soldée. Dès 1558, vingt soldats ont la garde du château de Nantes sous les ordres du sieur de Sanzay⁷⁴. En 1568, vingt soldats nantais sont payés par la ville et sous les ordres du sieur de La Cartebouchère. Ceux-ci servent à la défense de la tour de Pirmil pour garder l'entrée des ponts de Nantes⁷⁵. Ils ont souvent affaire aux huguenots qui s'aventurent près de leur poste avancé⁷⁶. En effet, la défense de la ville est davantage orientée vers le sud. Pour René de Sanzay, les ponts de la Loire sont des cibles stratégiques à défendre à tout prix pour la sécurité de la ville⁷⁷.

entreprendront de bien la garder dieu aidant ».

73. MELLINET, Camille, *La commune et la milice,...*, *op. cit.*, t. 3, p. 288, 5 mai 1577.

74. BnF, ms. fr. 15881, fol. 342. Voir aussi *ibid.*, ms. fr. 15546, fol. 254, lettre de Sanzay à Charles IX, Nantes, 22 juin 1568.

75. La forteresse de Pirmil fut construite à la tête des ponts de Nantes en 1365 sur ordre du duc Jean IV. François de Daillon, sieur de La Cartebouchère, connétable de Nantes et chevalier de Saint-Michel, est capitaine de la forteresse de 1560 à 1580 (*ibid.*, ms. fr. 15547, fol. 46, lettre de La Cartebouchère à Charles IX, Nantes, 13 juillet 1568 et fol. 48, mémoire de La Cartebouchère au roi, Nantes, 13 juillet 1568). En 1632, c'est Richelieu qui est pourvu de la charge de capitaine de Pirmil.

76. Arch. mun. Nantes, EE 198, lettre de Charles IX qui commande de faire construire à Pirmil où « vingt hommes demeurent continuellement, à la garde d'icelluy et d'autant qu'il est besoing que lesdits vingt soient logez et accomodez près ledit pont, vous ne fauldrz leur faire bastir une loge où ilz se puissent retirer à couvert et en seurté de leurs personnes, si tant est que la tour de Pillemy ne leur puisse servir pour cest effect et où il seroit besoing faire des ponts levis davantaige que ce qui y est vous ne fauldrz aussy de les faire construire et bastir. A Paris, 30 may 1568. Charles. »

77. BnF, ms. fr. 15547, fol. 119, lettre de Sanzay au duc d'Anjou, Nantes, 28 mai 1568.

Par la suite, ces vingt soldats servent d'appoint pour la garde du château aux côtés des quatre-vingts mortes-payes. On retrouve ces « vingt soldats harquebuziers » en 1571 sous les ordres de Gassion⁷⁸. En 1572, ces vingt arquebusiers sont parmi les troupes du roi les plus régulièrement payées en Bretagne (avec la garnison de Belle-Île) et sont de « long temps entretenus a Nantes soubz le cappitaine dudit lieu⁷⁹ ». Tout porte à croire qu'à l'origine, ces vingt soldats sont payés par l'Ordinaire des guerres mais que la ville a dû de plus en plus participer à leur solde.

Mais c'est dans les années 1570 que le véritable changement s'opère en termes de décision militaire. Le capitaine n'a plus aucun pouvoir décisionnel pour faire entrer des garnisons à Nantes et c'est la ville qui décide de recruter des soldats au sein même des rangs des habitants quand la conjoncture militaire le demande. Ainsi, pour la garnison royale de 1574, Bouillé propose aux échevins de Nantes « que l'on prenne de ceux des paroisses [de Nantes] qui pourront être bons soldats »⁸⁰. Le lieutenant général de Bretagne préconise lui-même un recrutement local des troupes pour une meilleure cohabitation entre soldats et habitants.

Ce recrutement local se confirme en 1575 quand la ville entre dans un « état de guerre » hors du commun. Sans aucune garnison du roi, mis à part les mortes-payes, les bourgeois lèvent et entretiennent une véritable petite armée communale. Sur la suite armée de cinquante cavaliers de Bouillé, ils soldent trente arquebusiers à cheval sous le capitaine Maillardière qui sont assignés à la défense du plat pays. Vingt-cinq archers à cheval sont levés sous le commandement du sieur du Plessis-Bouchet (capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes) et sont également assignés au plat pays. En ville, trente arquebusiers à pied sont affectés à la garnison relevant de Sanzay et trente autres sont sous les ordres de Gassion. Pour la tour de Pirmil, le capitaine Pichonière dispose de six arquebusiers⁸¹. Ce sont donc 121 soldats qui sont entretenus aux frais de la municipalité. L'accent est mis sur les cavaliers qui peuvent mieux contrer les courses des huguenots venus de Montaigu. Ces soldats sont des miliciens relativement bien aguerris au métier des armes. Finalement, la frontière est assez floue entre miliciens bien armés et soldés par la ville et Nantais des anciennes bandes d'infanterie servants à la garnison du château. Dans tous les cas, le service reste identique. La présence du capitaine des francs-archers du comté nantais et le mot « archers » peuvent également laisser entendre qu'il s'agit de vingt-cinq francs-archers à cheval levés et soldés par la ville. Nantes est désormais exempte de tout accueil de bandes massives de fantassins mais sa force armée est réellement bigarrée. On y retrouve des soldats de la suite du lieutenant-

78. Arch. mun. Nantes, EE 197, fol. 34 et 37.

79. BnF, ms. fr. 3193, fol. 223, « État de payement des troupes, 1572 ».

80. Arch. mun. Nantes, AA 24, fol. 12 : lettre de Bouillé aux échevins de Nantes, Rennes, 8 juin 1574.

81. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 59, fol. 284.

général, probablement des francs-archers, des miliciens bien armés et des restes de fantassins de garnison. La réapparition de ces « vieilles structures » est bien le fait d'un consensus financier entre les lieutenants du roi et la municipalité, contrainte de payer mais heureuse d'éviter toute garnison royale sur la longue durée.

Toujours en 1575, suite aux inquiétudes répétées des bourgeois de Nantes, il fut décidé d'appeler « le concours de la noblesse non suspecte ». Ainsi, la « garde communale » du château fut assurée par douze gentilshommes connus et huit bourgeois bien armés. La garde noble formait un corps distinct des bourgeois sous le commandement spécial de Bouillé⁸². Il s'agit des « gentilshommes de la retenue et garde ordinaire de la ville » qui portent la livrée noire et blanche de Nantes⁸³. En 1577, vingt-cinq hommes commandés par le sieur de La Tullaye sont employés à garder le château⁸⁴. Les hommes de la garnison assurent également des missions qui dépassent la seule ville de Nantes à l'image du sieur de La Roche, lieutenant de la compagnie du comte de Sanzay, « accompagné de 20 soldats et d'après l'ordre de monseigneur de la Hunaudaie » envoyé faire un « procès verbal d'une visite faite au Pellerin et à la Martinière de navires soupçonnés contenir des munitions⁸⁵ ». En 1577, le maréchal de Retz et la ville s'accordent à nouveau sur l'entretien de vingt-cinq habitants armés et payés par la ville et commandés par un capitaine, un sergent, et un caporal⁸⁶. En effet, de février à juillet 1578, « vingt huit hommes de guerre, [sont] mys pour la garde du chateau de Nantes, poux six moys (feubvrier a juillet), à raison de 480 livres par raison desdits six mois 2,880 livres⁸⁷ ». Pourtant ces vingt-huit soldats ne font pas l'unanimité, les Nantais veulent s'en décharger, considérant qu'ils sont depuis quelques années entrés dans une relative période de paix. Ainsi écrivent-ils dans ce sens à La Hunaudaie qui ne cède pas en évoquant l'incertitude de cette paix et leur rappelle surtout le douloureux souvenir du commandement de Sanzay⁸⁸. Mais avec la paix de Fleix (1580), Henri III et son conseil ont décidé du démantèlement de la place forte de Montaigu par le comte du Lude⁸⁹. En 1581, des Nantais y sont employés⁹⁰. La place forte de Montaigu, qui a terrorisé les Nantais pendant tant d'années, n'est plus. La défense de la ville n'est plus l'objet d'aussi

82. MELLINET, Camille, *La commune et la milice,...*, *op. cit.*, t. 3, p. 277.

83. RATHOUIS, « Entrée du roi Henri II à Nantes, le 12 juillet 1551 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. 1, 1859-1861, p. 54.

84. Arch. mun. Nantes, BB 14.

85. *Ibid.*, EE 220, fol. 3, 5 février 1577.

86. *Ibid.*, BB 15.

87. *Ibid.*, CC 125.

88. *Ibid.*, EE 198, requête du maire et des échevins à La Hunaudaie, Nantes, 2 juillet 1577 ; lettre de La Hunaudaie au maire et aux échevins de Nantes, Rennes, 11 juillet 1577.

89. *Lettres d'Henri III...*, *op. cit.*, t. v, p. 45, n° 3836, lettre d'Henri III au comte du Lude, Paris, 12 juin 1580.

90. Arch. mun. Nantes, EE 207, lettre du duc de Montpensier aux Nantais, Champigny, 8 août 1581.

intenses tensions qu'auparavant. Désormais, le port des armes à Nantes s'inscrit dans un nouveau contexte, celui des guerres de la Ligue.

Mercœur, le traité de Nemours et les prémices de la Ligue

Nommé gouverneur de Bretagne en 1582, le duc de Mercœur⁹¹ s'implique dans la mise en défense des places fortes de sa province. Dès juillet 1583, il inspecte toutes les garnisons de Bretagne. Mais c'est surtout l'année 1585 qui marque un tournant dans son action politique et militaire. Le duc avait jusqu'ici caché ses véritables intentions en refusant d'envoyer des délégués à la rencontre des ligueurs à Joinville, en décembre 1584, qui prévoyait une révolte armée autour du duc de Guise⁹². Mais en 1585, Mercœur, assuré de soutiens conséquents s'engage dans la Ligue et « lève le masque »⁹³. Si Saint-Malo, Dinan, et Rennes restent sous l'obédience du roi⁹⁴, Morlaix, Brest, Concarneau, Redon, Clisson, Fougères et enfin Nantes passent dans le camp de Mercœur⁹⁵. La Bussière, valet de chambre du roi, rapporte qu'en Bretagne il y a des « associations, ligues et menées, et levées de gens de guerre »⁹⁶. En octobre 1585, Mercœur s'empare de Blain, place forte tenue par les calvinistes, avec ses gens de guerre⁹⁷. En septembre 1586, il doit protéger les marches du comté nantais, et particulièrement le sud de la Loire. En effet, la reine avertit Mercœur du danger que représente Clermont d'Amboise qui « est passé du costé d'Anjou, et du Mayne »⁹⁸.

En septembre 1588, la ville de Montaigne est une nouvelle fois prise par le sieur de Colombière. Le roi de Navarre averti, partit de La Rochelle et entra dans le

91. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, est gouverneur de Bretagne pour le roi de 1582 à 1589 et pour la Ligue de 1589 à 1598. Une récente étude fait le point sur son action en Bretagne : BURON, Emmanuel et MÉNIEL, Bruno (dir.), *Le duc de Mercœur. Les armes et les lettres (1558-1602)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

92. CORNETTE Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 1, Paris, Seuil, 2005, p. 471.

93. TAYLOR, B., « La Bretagne et la première révolte de la Ligue (1584-1585) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* t. XLIX, 1969, p. 39-53. L'auteur a mis au jour 22 lettres (p. 54-70) conservées au British Museum sous la cote n° 21/369 des *Additional Manuscripts*.

94. BnF, ms. Colbert 10, fol. 20-21.

95. *Ibid.*, ms. fr. 3309, fol. 31 : lettre d'Henri III à Mercœur, Paris, 3 septembre 1585. Nantes accueillait déjà en 1584 des soldats du duc : *Calendar of State Papers. Foreign Series of the Reign of Elizabeth (1558-1603)*, Londres, 1865, vol. XIX, n° 320: "That out of Brittany there is news come how M. de Mercœur hath let slip divers soldiers into Nantes, whereby they think the town will be at his devotion and that he practises divers in that province", lettre de Stafford à Walsingham, Paris, 3 mars 1584. « En Bretagne, il y a des nouvelles qui disent que Monsieur de Mercœur a laissé entrer plusieurs soldats dans Nantes, et qui laissent penser que la ville est à sa dévotion et qu'il fait diverses pratiques dans cette province ».

96. BnF, ms. fr. 3310, fol. 23. Cité par Le Goff Hervé, *La Ligue en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 54.

97. *Ibid.*, ms. fr. 3309, fol. 93 v°-94, lettre d'Henri III à Mercœur, Paris, 18 décembre 1585.

98. *Ibid.*, ms. fr. 3301, fol. 21 v°, lettre de Catherine de Médicis à Mercœur, Chenonceau, 12 septembre 1586.

comté nantais « accompagné de cent chevaux seulement et les arquebusiers de ses gardes »⁹⁹. En octobre 1588, il assiège Beauvoir-sur-Mer¹⁰⁰. Les gardes de Mercœur commandés par le capitaine Villeserin résistent un temps mais sont obligés de livrer la place à Navarre¹⁰¹. Resté à Nantes, Mercœur se désole de la prise de Beauvoir¹⁰². Les marches de Bretagne et du Poitou deviennent un lieu d'affrontements stratégique entre Mercœur et les troupes réformées. La présence d'une importante soldatesque pour défendre Nantes pèse une nouvelle fois sur les populations locales. Ainsi, en septembre 1588, le régiment du sieur de Gersay¹⁰³ stationne aux dépens des habitants dans l'évêché de Nantes. Un commissaire du roi est envoyé pour payer la compagnie et la faire quitter le comté. Mais face au manque de moyens, le capitaine de Nantes, Gassion, est obligé de laisser stationner le régiment au sud de la Loire¹⁰⁴.

Les débuts des événements ligueurs rallument une nouvelle fois les tensions inhérentes à la garde de la ville et du château. En juillet 1588, la ville avance un mois de solde au capitaine Sorinière et à sa compagnie placée à Nantes par Mercœur pour défendre la ville contre les huguenots qui pillent les environs de la ville¹⁰⁵. La ville déclare vouloir défendre l'ensemble du pays nantais, même au-delà de la Loire, contre les huguenots qui rançonnent les habitants et lèvent la taille illégalement au nom du roi¹⁰⁶. Mercœur entre à Nantes quelques jours plus tard accompagné de troupes de cavalerie et d'infanterie qu'il a pu assembler à la requête des bourgeois nantais pour défendre la campagne « et toute la frontiere de ce pays de Bretagne au dela de la riviere de Loyre » contre les pillages et mises à rançons des huguenots. Toujours soucieux d'une bonne discipline de ses soldats, Mercœur désire écourter le séjour de ses troupes à Nantes « afin d'esviter que le soldat ne vive à discretion du peuple », mais aucune opération n'est possible sans soutien financier des habitants¹⁰⁷.

99. *Avertissement sur les exploits d'armes faits par le roi de Navarre sur ceux de la ligue au Bas-Poitou*, 1588 ; Archives curieuses de l'histoire de France, Cimber et Danjou, Paris, 1836, t. XII, p. 26.

100. Henri de Navarre, sur les conseils de son ami Agrippa d'Aubigné, désirait s'emparer de Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande afin de tirer des subsides de l'exportation du sel, selon LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1898-1914, réimp. Mayenne, J. Floch, 1972 t. v, p. 89.

101. *Recueil de lettres missives de Henri IV*, Jules BERGER de XIVREY (éd.), Paris, Impimerie royale puis impériale, 1843-1876, t. II, p. 397. « Celui qui y commandoit estoit le cappitaine des gardes de Mr de Mercure, nommé Villeserein, avec ses gardes ».

102. BnF, ms. fr. 3407, fol. 89 : lettre de Mercœur au duc de Nevers, Nantes, 1^{er} novembre 1588.

103. René Bourré, sieur de Gerzai.

104. TRAVERS Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. III, p. 5-6.

105. Arch. mun. Nantes., BB 20, fol. 398-399, cité par FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue. La lutte contre les protestants au sud de la Loire sous le gouvernement du duc de Mercœur (1582-1598) », *Revue du Bas-Poitou*, 1969, p. 42.

106. Arch. mun. Nantes, BB 20, fol. 410, cité par FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue... », art. cit.

107. *Id.*, *ibid.*, p. 43.

La ville fournit alors 10 000 livres pour la logistique militaire. Les habitants acceptent de fournir aux soldats « lesdites munitions de vivres, de pain et vin seulement ». Les soldats sont logés outre Loire, à 10 lieues autour de Nantes, car Mercœur est soucieux que ses soldats « vivent par reigle et dissipline sans aller à la picorée sur le plat pays¹⁰⁸ », contrastant fortement avec les décisions de ses prédécesseurs.

Avec la reprise intensive des guerres pendant l'épisode de la Ligue, la ville accueille de nouveau des troupes dans ses faubourgs. D'abord relevant du roi, ces soldats firent ensuite partie de l'armée de Mercœur. Ainsi en septembre 1588, les deux compagnies des capitaines Saultray et Du Teil sont aux portes de la ville et vivent aux dépens des paroisses nantaises¹⁰⁹. Le 14 octobre, les régiments de Saint-Paul et ce qui reste de celui de Jarzay sont envoyés au Pellerin¹¹⁰. Puis, un commissaire des guerres, le sieur de Tourmente, présente aux Nantais des lettres de commissions du roi l'autorisant à exiger d'eux qu'ils fournissent pain, vin et viande au régiment de Saint-Paul qui est à Oudon et qui compte venir à Nantes. Le régiment passe par Carquefou, Sainte-Luce, et Doulon¹¹¹, pesant fortement sur le plat pays nantais. L'assemblée municipale supplie une nouvelle fois le roi de « soullager et descharger pour l'advenyr cetteditte ville et pays nantoys le quel, seul en toute la Bretagne, est foullé et vexé des guerres et incursions d'ennemys, de gens d'armes, regimens et compagnées de tous partyz, tellement qu'il n'en peult quasi plus¹¹² ». Mais le 17, le maire ne peut empêcher l'entrée du régiment de Saint-Paul à Nantes¹¹³.

En avril 1589, un mois avant l'embrasement ligueur, le « commissaire et controleur extraordinaire des guerres » passe en revue pour la dernière fois une garnison royale dans le quartier de Vertais à Nantes. Elle est de « cent hommes de guerre harquebuziers a pied, estant soubz la charge et conduite du capitaine Rochefort ». Mais il est précisé que « par le rolle de ladite compaignie, par vice ou erreur de clerck, il soit dict qu'ilz aient esté commis et deputez par monseigneur le duc de Mercœur¹¹⁴ ». Le texte proclame que c'est bien le tout nouveau Conseil de l'Union (établi en avril), qui est l'autorité qui commet et non le seul duc de Mercœur (qui est alors à Vitré), témoignage d'un nouveau système politique et militaire qui apparaît avec la Ligue.

L'entrée de Nantes dans la Ligue achève ainsi le processus d'autonomisation militaire de la ville. Le 14 juin 1589, deux mois après la révocation de Mercœur

108. *Id.*, *ibid.*

109. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. III, p. 6.

110. Arch. mun. Nantes, BB 21, fol. 44.

111. FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue... », *art. cit.*, p. 46.

112. *Id.*, *ibid.*, p. 47.

113. Arch. mun. Nantes, BB 21, fol. 50.

114. *Ibid.*, CC 132, « A cent hommes de guerre harquebuziers a pied, estant soubz la charge et conduite du capitaine Rochefort, desquels la monstre et veue en auroict esté faicte en armes au lieu de Vretays, le 12 avril 1589 ».

par Henri III (le 18 avril), le conseil de ville confie au sieur de La Ferronière le commandement d'une compagnie de cheval-légers levés en ville sous l'autorité du duc¹¹⁵. Le 19, un impôt extraordinaire est voté sur toutes les marchandises « allant amont, passantes par cette ville », pour entretenir la compagnie de trente à quarante cuirassiers et soixante arquebusiers à cheval. Le conseil recommande au capitaine de recruter ses hommes dans les paroisses du Loroux et de Saint-Julien-de-Concelles¹¹⁶, donc de revenir à un recrutement local. En 1590, une nouvelle compagnie est levée pour contrer les « coureurs » de Clisson et Blain. La ville l'entretient à hauteur de 700 à 800 écus par mois. La compagnie est d'abord fixée à vingt cuirassiers et trente arquebusiers à cheval, puis elle est doublée le 30 mai : quarante cuirassiers et soixante arquebusiers à cheval sont alors recrutés pour trois mois, les cinquante paroisses environnantes contribuent à la moitié de leur entretien¹¹⁷. Le 1^{er} juin, Mercœur décide qu'elle sera formée de cinquante cuirassiers et cinquante arquebusiers à cheval. Son recrutement coûte 5 200 écus. La ville fournit les casaques aux couleurs noires et blanches de la ville. Désormais, il s'agit d'une véritable force armée permanente de la ville obéissant au duc de Mercœur : ce qui veut dire que la ville paye et que Mercœur commande..., ce qui va compliquer progressivement les relations, même si les troupes servent bien sûr à la sécurité de Nantes et des environs. La compagnie a été recrutée « pour la conservation de la cuillette des fruitz, et rendre les chemyns libres et empescher les incursions des ennemys de la Saincte Unyon¹¹⁸ ». La ville prend alors l'habitude de se défendre d'elle-même et de lever des soldats nantais. En 1591, une nouvelle compagnie de vingt-cinq cuirassiers et de trente arquebusiers à cheval est levée sous le commandement du capitaine Chesnevert. Le capitaine Mauléon juge que ce n'est pas assez pour la défense de la ville et fait lever une autre compagnie de vingt-cinq cuirassiers et vingt-cinq arquebusiers à cheval¹¹⁹.

Ainsi, l'exemple nantais permet d'entrevoir une certaine mutation dans l'accueil des garnisons qui s'opère au tournant des années 1570. La ville fait de plus en plus confiance à ses soldats qu'elle lève et rémunère au rythme des dangers. Le cadre de leur recrutement comme de leur action semble devenu beaucoup plus local que dans les années 1560. Les autorités municipales tiennent à ce que les soldats soient recrutés dans le comté nantais. L'encadrement des troupes atteste également

115. *Ibid.*, BB 21, fol. 284, cité par FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue... », *art. cit.*, p. 117.

116. Arch. mun Nantes, BB 21, fol. 284, cité par FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue... », *art. cit.*, p. 117.

117. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. III, p. 39-40.

118. Arch. mun. Nantes, CC 128, fol. 314, cité par FARDET, Marc, « Nantes au temps de la Ligue... », *art. cit.*, p. 119.

119. TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile...*, *op. cit.*, t. III, p. 39-41, 43-45, et 55-56. Le capitaine Mauléon est un fidèle de Mercœur car il lui est attaché dès 1586, VILLIERS du TERRAGE, « Fragments d'un compte de dépenses faites en 1586 en Bretagne, pour le service du roi, par Philippe Emmanuel de Lorraine, gouverneur de cette province », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1901, p. 300.

d'une gestion nantaise de la guerre. De plus en plus, la garnison, qui est financée par la ville, obéit à ses objectifs militaires, à savoir la défense locale contre les huguenots du bas-Poitou. La Ligue achève ce processus d'autonomisation militaire. La garnison nantaise devient alors un « outil militaire au service d'une ambition municipale¹²⁰ ». Une force armée de plus en plus nantaise a pu être le ferment d'une autonomisation politique de la ville. La sollicitation, de plus en plus fréquente, de la milice bourgeoise pour garder la ville et ainsi remplacer une garnison royale a cultivé une forte identité citadine¹²¹. Le port des couleurs de la ville par les soldats illustre visuellement l'appartenance municipale de la garnison. En 1589, la ville a embrassé la Ligue car elle disposait déjà d'une force armée très autonome et dévouée à la municipalité. L'argent municipal, mieux reversé et plus régulier que la solde royale, le soldat du roi est lentement devenu un soldat de Nantes pour mieux se muer en soldat de la Ligue.

Antoine RIVAULT
doctorant, Université Rennes 2, CERHIO-UMR 6258

RÉSUMÉ

Au temps des guerres de Religion, et avant même l'action politique du duc de Mercœur, Nantes et son château apparaissent comme une place forte clé de l'ouest de la France. Pendant toute la période, la hantise d'une surprise huguenote sur la ville est omniprésente. La ville a tenté à plusieurs reprises d'assurer sa propre défense notamment à travers sa milice bourgeoise alors que l'État central voulait imposer l'entretien d'une garnison royale ainsi que le désarmement des bourgeois nantais. Or, la redistribution de l'initiative militaire aux habitants de la ville dans les années 1570 a permis la création d'une armée nantaise qui servit par la suite de premières forces militaires au duc de Mercœur dans les années 1580. De la garnison royale à l'idéal de la bonne ville gardée par ses citoyens soldats puis par les ligueurs, le port des armes pour la défense du comté nantais est un enjeu politique qui éclaire les relations de la ville avec l'État central au XVI^e siècle.

120. BOURQUIN, Laurent, « Un outil militaire au service d'une ambition municipale : la garnison de Châlons pendant la Ligue », dans Philippe BRAGARD, Jean-François CHANET, Catherine DENIS et Philippe GUIGNET (dir.), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest du XV^e siècle à nos jours*, actes du colloque de Lille, 5-7 mai 2004, Louvain, Bruylant-Academia, 2006, p. 165-178.

121. DESCIMON, Robert, « Milice bourgeoise et identité citadine à Paris au temps de la Ligue », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1993, t. 48/4, p. 885-906.